

ATTESTATION PRET PARTENARIAT **DEPARTEMENT HAUTE-SAONE**

A remplir impérativement par l'établissement bancaire, prêteur

Il est demandé à l'établissement bancaire, partenaire du Département de la Haute-Saône, de renseigner l'ensemble des informations relatives à l'emprunteur afin de lui permettre le dépôt de son dossier auprès du Département de la Haute-Saône pour l'octroi de « l'aide primo-accédant ».

Après les offres à taux zéro et offres spécifiques des banques, l'offre de prêt partenarial devra présenter le taux d'intérêt le plus avantageux, dans le respect des modalités des conventions signées.

➤ **Emprunteur / co-emprunteur(s)**

Coordonnées du demandeur (emprunteur principal)

Mr ou Mme

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le ____/____/____ à _____

Situation : Célibataire Marié/pacsé Union libre

Adresse
actuelle

Code postal _____ Commune _____

Coordonnées du conjoint ou du concubin co-emprunteur

Mr ou Mme

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le ____/____/____ à _____

Situation : Célibataire Marié/pacsé Union libre

➤ **Projet immobilier**

Information sur le projet

Maison Appartement

Adresse du logement acquis :

Code postal _____ Commune

Coût de l'opération

Coût de l'opération hors frais	①	€
Frais de dossier	②	€
Autres frais	③	€
Coût total de l'opération	④	€
Apport personnel et éventuel prêt externe (prêt patronal ou Action logement).....	-	€
Montant du financement	=	€

Caractéristiques du prêt partenarial

Prêt à taux zéro réservé partenariat Haute-Saône : Montant du financement x 10% (plafonné à 30 000€)		€
Autres prêts spécifiques (PTZ / Eco-prêt /prêt social).....		
Prêt principal (reste à financer)	⑥	€
Taux d'intérêt initial - avant partenariat.....	⑤	%
Taux final après décote dans le cadre du partenariat	⑦	%
Durée du prêt.....	⑧	Mois

Nb : Le taux appliqué au prêt partenarial devra présenter A MINIMA une baisse de 0.10 point par rapport au taux d'intérêt initial – avant partenariat, conformément aux modalités de la convention.

➤ Modalités

Offre éditée et remise à l'emprunteur le/...../20.....

Demande de subvention à déposer par l'emprunteur sous 3 MOIS maximum à compter de cette date sur www.mes-services-publics70.fr

L'Etablissement bancaire (Signature et cachet)

--

Les informations recueillies dans le cadre du dispositif « Aide aux primo-accédants » permettent de confirmer l'exactitude des renseignements portant sur l'usager et d'indiquer si il a contracté un crédit auprès d'une banque partenaire avec le Département de la Haute-Saône. Les données collectées seront conservées pour une durée de 6 ans.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, l'usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectificatif, d'effacement des données le concernant. Pour exercer ces droits, il peut s'adresser au Délégué de la Protection des Données à l'adresse suivante : DPO@haute-saone.fr.

Il dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr)

ANNEXE

Reportez les informations sur votre demande en ligne

Étape - 5 : Votre projet immobilier

Coût de l'opération

Coût de l'opération hors frais (en €) * : — ①

Frais de dossier (en €) * : — ②

Autres frais (notaire, garantie...) (en €) * : — ③

Coût total de l'opération (en €) * : — ④

Caractéristiques du prêt partenarial

Taux d'intérêt recommandé au moment de l'instruction du dossier (en %) * : — ⑤

Montant du prêt partenarial (en €) * : — ⑥

Taux pratiqué (en %) * : — ⑦

Durée du prêt (en mois) * : — ⑧

Accord de prêt délivré par votre banque * :
Sélectionnez un document du porte-documents :

ou téléchargez un nouveau document :

Rattacher l'attestation offre de prêt